

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS CONVOQUÉE À 20 H 30, TENUE À 20 H 33, LE MERCREDI 12 JUIN 2024, À LA SALLE DU CONSEIL, SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

24-06-173

CHAMBRE DE COMMERCE DE LA GRANDE RÉGION DE SAINT-HYACINTHE - PLAN DE PARTENARIAT - 2024-2027 - APPROBATION

CONSIDÉRANT la demande de partenariat 2024-2027 de la Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe est un pôle dynamique d'information, de formation et de réseautage sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le partenariat contribuerait à la construction d'un milieu économique et visionnaire;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains bénéficierait d'une visibilité et d'une représentation accrue lors des événements, d'activités formations et d'accueil des nouveaux membres;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Alain Jobin,
Appuyée par Patrick Darsigny,
IL EST RÉSOLU

QUE la MRC des Maskoutains adhère en son nom et au nom de ses 16 municipalités au plan de partenariat 2024-2027 de la Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe en devenant membre via le Partenariat Argent, au montant de 5 500 \$;

D'AUTORISER le directeur général à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution;

Le montant ci-devant devra être payé à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 19^e jour du mois de 2024.

La greffière,



Marie-Pier Hébert

Sous réserve du libellé final lors de l'adoption du procès-verbal par le conseil de la MRC des Maskoutains.